

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1073

21 octobre 2005

SOMMAIRE

Accord Investment Holding S.A., Luxembourg ...	51476	Moselle Clo S.A., Luxembourg	51477
Accord Investment Holding S.A., Luxembourg ...	51477	ProLogis Netherlands X, S.à r.l., Luxembourg ...	51501
Euro Part Fin S.A.	51458	ProLogis UK LVII, S.à r.l., Luxembourg	51495
Fairfield Investment S.A., Luxembourg	51486	ProLogis UK LXI, S.à r.l., Luxembourg	51495
Fairfield Investment S.A., Luxembourg	51487	ProLogis UK LXXXVI, S.à r.l., Luxembourg	51494
Finfrères Holding S.A., Luxembourg	51475	ProLogis UK XLIV, S.à r.l., Luxembourg	51495
Finfrères Holding S.A., Luxembourg	51476	ProLogis UK XLV, S.à r.l., Luxembourg	51494
G.T. Immobilière S.A., Contern	51495	ProLogis UK XLVII, S.à r.l., Luxembourg	51494
Herford Luxembourg Company, S.à r.l., Luxembourg	51459	Promotions Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	51487
Herford Luxembourg Company, S.à r.l., Luxembourg	51475	S.F. Immobilière S.A., Ehlange-sur-Mess	51503
Jointec, S.à r.l., Niedercorn	51458	S.Q. Beteiligungs A.G.H., Luxembourg	51457
LEO (Luxembourg Energy Office) S.A., Luxembourg	51493	S.Q. Beteiligungs A.G.H., Luxembourg	51457
M. and J. Corporation S.A., Luxembourg	51494	Tulip Industries Benelux, S.à r.l., Senningerberg .	51485
Miramar le Parc Immobilier S.A., Luxembourg ...	51501	Tulip Industries Benelux, S.à r.l., Senningerberg .	51485
		Vinum Invest S.A., Luxembourg	51493
		WP Roaming I, S.à r.l., Luxembourg	51496

S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 40.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048302.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 40.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048304.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

EURO PART FIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.839.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., en tant que domiciliataire de la société EURO PART FIN S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg B 75.839, avec siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046627.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

JOINTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 16, rue Theis.

R. C. Luxembourg B 108.405.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Serge Schütter, ouvrier, né à Luxembourg, le 18 juillet 1966, demeurant à L-4676 Niedercorn, 16, rue Theis,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JOINTEC, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Differdange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la pose de jointoiments, le montage d'échafaudages, le nettoyage de bâtiments ainsi que toutes autres activités commerciales.

Elle peut encore faire des emprunts, accorder des prêts et des crédits ainsi que concéder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à des personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Serge Schütter, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4676 Niedercorn, 16, rue Theis.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Schütter, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 908, fol. 25, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 juin 2005.

G. d'Huart.

(047528.3/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.665.

In the year two thousand and five, on the eighth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of partners of HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company»), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 95.665, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 September, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 October 2003, number 1058. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 November 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Saskia Konsbruck, Maître en Droit, residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary, Florence Bal, Maître en Droit, residing in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Yasmin Gabriel, Maître en Droit, residing in Luxembourg, The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two classes of managers within the board of managers of the Company.
2. Full restatement of the articles of incorporation of the Company without amendment of the Company's legal form or corporate purpose.
3. Acceptance of the resignation of Mr. Robert Barrack and Mr. Alain Steichen as managers of the Company and discharge given to the resigning managers.
4. Determination of the number of managers and appointment of Mr. John Sutherland as new A Manager and of Mr. Walid Kamhawi and Mr. François Pfister as new B Managers of the Company for an indefinite period.
5. Miscellaneous.

II. - That the partners present or represented, the proxy holders of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners, the proxy holders of the represented partners and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented partners, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the partners present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolves to create two classes of managers within the board of managers of the Company, which will henceforth be composed of «A Managers» and «B Managers».

Second resolution

The general meeting of partners resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying its legal form or corporate purpose, so as to read as follows:

«Preliminary section: Definitions

«Acquisition Closing Date» means 21 January 2004.

«Affiliate» means, with respect to a Person, any Subsidiary or direct or indirect Holding Undertaking of that Person or any Subsidiary of a Holding Undertaking of that Person.

«A Manager» or «A Managers» means the person(s) who have been or who will, at any time, be appointed as A managers of the Company by the general meeting of shareholders further to the joint proposal for nomination by Apax and Blackstone.

«Apax» means Apax WW NOMINEES LIMITED.

«Art. 10. 3.1(i) Notice» has the meaning specified in article 10.3.1(i) of these Articles.

«Art. 10. 3.1(ii) Notice» has the meaning specified in article 10.3.1(ii) of these Articles.

«Articles» means the present articles of incorporation.

«Blackstone» means BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LTD. AND BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LTD.

«B Manager» or «B Managers» means the person(s) who have been or who will, at any time, be appointed as B managers of the Company by the general meeting of shareholders further to the proposal for nomination as set forth in article 14.

«Board of Managers» means the board of managers of the Company which is composed, as the case may be, of one or several A Managers and of one or several B Managers in accordance with the present Articles.

«Business Day» means a day on which commercial banks generally in London, England, Luxembourg City, Luxembourg and New York City, New York are open for the transaction of normal banking business.

«Company» has the meaning specified in article 1 of these Articles.

«Default» has the meaning specified in article 10.3.4 of these Articles.

«Default Notice» has the meaning specified in article 10.3.4(ii) of these Articles.

«Default Pro Rata Share» shall be calculated as follows:

$$D=(A/B)*C$$

where «D» represents the relevant number of Shares (rounded to the nearest whole Share), «A» represents the number of Shares held by the relevant shareholder «B» represents the number of Shares held by all non-defaulting Non-Selling Holders and «C» represents the number of Offered Shares that are the subject of the Default.

«Dragging Shareholder» has the meaning specified in article 10.4.3 of these Articles.

«Excluded Transfer» has the meaning specified in article 10.5 of these Articles.

«First Offer Notice» has the meaning specified in article 10.3.1 of these Articles.

«Funding Date» has the meaning specified in article 10.3.3 of these Articles

«Governance Rights» means the right to vote 25% or more of the Shares.

«Group» means the Company and its Subsidiaries including the SULO Group.

«Holding Undertaking» has the meaning specified in the definition of Subsidiary.

«Initial Shareholders» means BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LTD., BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LTD. AND APAX WW NOMINEES LIMITED.

«Law» means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

«LUXCO II» means HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l.

«Manager» or «Managers» means, as the case may be, the Sole Manager or one or several members of the Board of Managers of the Company.

«NewCo GmbH» means LAGO EINUNDDREISSIGSTE GmbH.

«NewCo GmbH Board» means the managing directors of NewCo GmbH.

«New Shares» means any new Shares as they may be issued by the Company from time to time; provided, however, that the term «New Shares» does not include (i) Shares issued pursuant to the acquisition of, or investment in, another Person by the Company by merger, purchase of stock or assets or reorganization; (ii) Shares issued in connection with any stock split or stock or payment-in-kind dividend of the Company; (iii) warrants, options or other rights to purchase capital stock of the Company, or that are convertible into or exchangeable for capital stock of the Company, issued in connection with any senior subordinated or other debt financing or preferred stock financing of the Company or its subsidiaries provided by Persons who are not Affiliates of the Company; (iv) Shares issued to employees of the Company or its subsidiaries under any incentive plan or upon exercise of options granted under any incentive stock option plan.

«New Shares Notice» has the meaning specified in article 9.1 of these Articles.

«Non-Selling Holder» has the meaning specified in article 10.3.1 of these Articles.

«Offer Period» has the meaning specified in article 10.3.1(i) of these Articles.

«Offered Shares» has the meaning specified in article 10.3.1 of these Articles.

«Permitted Transfer» has the meaning specified in article 10.2.1 of these Articles.

«Person» means any individual, corporation, limited liability company, partnership, trust, joint share company, business trust, unincorporated association, joint venture, governmental authority or other legal entity of any nature whatsoever.

«Preemptive Share» means the product of (x) a fraction, the numerator of which is the number of Shares owned by a shareholder immediately prior to the proposed issuance of New Shares and the denominator of which is the total number of Shares in issue at such time and (y) the aggregate number of New Shares proposed to be issued.

«Proposed Sale» has the meaning specified in article 10.4.1 of these Articles.

«Proposed Transferee» has the meaning specified in article 10.4.1 of these Articles.

«Pro Rata Share» shall be calculated as follows

$$P=(A/B)*C$$

where «P» represents the relevant number of Shares (rounded to the nearest whole Share), «A» represents the number of Shares held by the relevant shareholder, «B» represents the number of Shares held by all Non-Selling Holders (including the relevant shareholder) that desire to purchase Offered Shares and «C» represents the number of Offered Shares.

«Required Funds» has the meaning specified in article 10.3.3 of these Articles.

«Sale Notice» has the meaning specified in article 10.4.2 of these Articles.

«Selling Holder» has the meaning specified in article 10.3.1 of these Articles.

«Shareholder Investment» means, in relation to any Initial Shareholder, the amount of cash contributed by that Initial Shareholder to the Company.

«Share» or «Shares» means an ordinary share or the ordinary shares of the Company having a par value of EUR 25 each, as they may be issued by the Company from time to time.

«Sole Manager» means the sole manager of the Company in the case the Company is managed by one manager.

«Subsidiary» means, with respect to any Person (for that purpose, a «Holding Undertaking»), (a) any corporation, association or other business entity (other than a partnership, joint venture, limited liability company or similar entity) of which more than 50% of the total ordinary shares entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof (or persons performing similar functions) or (b) any partnership, joint venture, limited liability company or similar entity of which more than 50% of the capital accounts, distribution rights, total equity and voting interests or general or limited partnership interests, as applicable, is, in the case of (a) and (b), at the time owned or controlled, directly or indirectly, by (1) such Person, (2) such Person and on or more Subsidiaries of such Person or (3) one or more Subsidiaries of such Person.

«Tag-Along Notice» has the meaning specified in article 10.4.2 of these Articles.

«Tagging Shareholder» has the meaning specified in article 10.4.1 of these Articles.

«Third Party» means, with respect to any Initial Shareholder, any Person that is not an Affiliate of Blackstone or Apax.

«Transfer» means a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other dispositions of a legal or beneficial interest in the Shares, whether directly or indirectly pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting or by operation of law.

«Transferee» means any Person to whom Shares are transferred in a Transfer in accordance with these Articles.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the Law as well as by the present Articles.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for a limited period ending on 20 January 2053.

Art. 4. The Company will assume the name of HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million five hundred and sixty-two thousand five hundred euros (EUR 1,562,500.-) represented by sixty-two thousand five hundred (62,500) Shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

C. Preemptive right

Art. 9.1. In the event the Company proposes to issue any New Shares, it shall promptly give each shareholder written notice («New Shares Notice») thereof, describing the class and number of shares proposed to be issued as New Shares, the subscription price therefore (which shall be payable in cash or in kind) and the terms and conditions upon which the Company proposes to issue such New Shares. Each shareholder shall have 30 days from its receipt of a New Shares Notice to determine whether to subscribe for all of such shareholder's Preemptive Share (determined immediately prior to such proposed issuance) of such New Shares for the subscription price and upon the terms specified in the New Shares Notice by giving written notice to the Company. In the event that fewer than all shareholders elect to subscribe for then-Preemptive Shares, the undersubscription shall be permitted to be subscribed by each shareholder that has elected to subscribe for its Preemptive Share, up to a maximum amount of New Shares calculated as the product of (x) a fraction, the numerator of which is the number of Shares owned by such shareholder immediately prior to the proposed issuance of New Shares and the denominator of which is the number of Shares in issue at such time and (y) the aggregate number of New Shares with respect to which shareholders do not exercise their preemptive rights hereunder. In the event of any remaining undersubscription, such calculation shall be reapplied until all of the New Shares are subscribed for or until no other electing shareholder desires to subscribe for any more New Shares.

In the event that payment for the subscription price further to the exercise of the preemptive right set forth hereunder is not made in cash, (a) the determination of the fair market value of shares proposed by a shareholder as payment for the subscription price in lieu of cash for New Shares, shall be provided by a reputable independent investment bank-

ing firm to be determined by the Board of Managers and (b) the determination of any other valuation amount for any other proposed form of payment of the subscription price shall be provided by a reputable independent firm of the type generally considered to be qualified in making determinations of the type required, to be determined by the Board of Managers; in each case (i) on the basis of the price in cash that a willing unrelated third party purchaser would pay for such shares, properties and/or other assets in a transaction negotiated at arm's length with a willing third party seller thereof and (ii) which determination shall be final, binding and conclusive upon the relevant shareholders.

Art. 9.2. The Company shall have 180 days from the expiration of the 30 calendar day period set forth in article 9.1 to issue all or any part of such New Shares which shareholders have not elected to subscribe for, but only upon terms and conditions which are not materially more favourable, in the aggregate, to the subscribing Person or Persons or less favourable to the Company than those set forth in the New Shares Notice.

D. Share transfers

Art. 10.1. Limitations on Share Transfers

Art. 10.1.1. No shareholder may transfer any Shares other than in accordance with articles 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5 and 11 of the present Articles.

Art. 10.1.2. In the event of any purported Transfer by a shareholder of any Shares in violation of the provisions of these Articles, such purported Transfer will be void and of no effect and the Company will not give effect to such Transfer.

Art. 10.2. Permitted Transfers

Art. 10.2.1. The following Transfers by any shareholder shall be permitted (each a «Permitted Transfer»);

- (i) A Transfer with the prior written consent of the Initial Shareholders;
- (ii) A Transfer of any or all of the Shares held by such shareholder to any Affiliate of such shareholder; provided that such Shares shall be transferred back to such shareholder or an Affiliate of such shareholder immediately upon such Transferee ceasing to be an Affiliate of such shareholder; and
- (iii) A Transfer of any or all of the Shares held by such shareholder to any Person pursuant to article 10.4 of these Articles.

Unless otherwise specified in article 10.2.1, Permitted Transfers may be made without regard to the provisions of article 10.3 and 10.4 of these Articles.

Art. 10.2.2. No Transfer other than a Permitted Transfer may be made until January 21, 2008, except for the following:

- (i) Any Transfer that results in a Third Party (either alone or with its Affiliates) holding Governance Rights; provided that such Transfer shall require the prior written consent of the Initial Shareholders and shall be subject to compliance with the provisions of article 10.3 and 10.4 of these Articles;
- (ii) Subject to article 10.2.2 (i), any Transfer of not more than 49.9% of the Shares acquired by a shareholder and its Affiliates upon the Acquisition Closing Date to one or more Third Parties; provided that such Transfer is made in accordance with the provisions of article 10.3 and 10.4 of these Articles.

Notwithstanding the provisions of this article 10.2, all Transfers of Shares to non-shareholders require the prior approval of the existing shareholders as set forth in article 11 below.

Art. 10.3. Right of First Offer

Art. 10.3.1. If at any time prior to January 21, 2008 any shareholder desired to transfer all or any portion of the Shares held by such shareholder (other than pursuant to an Excluded Transfer or a Transfer by a Tagging Shareholder pursuant to the exercise of tag along rights in accordance with article 10.4 of these Articles), such shareholder (a «Selling Holder») shall deliver to the other shareholders (each a «Non-Selling Holder») a written notice (the «First Offer Notice»), which shall set forth the number of Shares (the «Offered Shares») proposed to be transferred and the terms (including the equity purchase price per Offered Share) on which the Selling Holder irrevocably offers to transfer such Offered Shares to the Non-Selling Holders. The failure by a Selling Holder to deliver a First Offer Notice relating to a Transfer shall render such Transfer void and of no effect. In the event that:

(i) there is only one Non-Selling Holder, the Non-Selling Holder shall have 30 days from the date the First Offer Notice is received (the «Offer Period») to determine whether to purchase all the Offered Shares, for the purchase price and upon the terms specified in the First Offer Notice, and, if it determines to so purchase the Offered Shares, it shall deliver written notice of its decision to the Company and the Selling Holder (an «Article 10.3.1(i) Notice»). At the end of the Offer Period, the Non-Selling Holder that delivered an Article 10.3.1(i) Notice shall be required to purchase all, but not part, of the Offered Shares; or

(ii) there are two or more Non-Selling Holders, each Non-Selling Holder shall have the Offer Period to determine whether to purchase a portion of the Offered Shares equal to or greater than its Pro Rata Share (up to all the Offered Shares), for the purchase price and upon the terms specified in the First Offer Notice, and, if it determines to so purchase the Offered Shares, it shall deliver written notice of its decision to the Company and the Selling Holder, specifying the maximum number of Shares it is willing to purchase (but not less than its Pro Rata Share) (an «Article 10.3.1(ii) Notice»). At the end of the Offer Period, each Non-Selling Holder that specified in this article 10.3.1.(ii) Notice its desire to purchase more than its Pro Rata Share shall be required to purchase the sum of its Pro Rata Share and a portion, determined in accordance with the succeeding sentence, of the remaining Offered Shares with respect to which any other Non-Selling Holder fails to exercise its right of first offer under this article 10.3.1.(ii). In the event that fewer than all Non-Selling Holders elect to purchase at least their Pro Rata Share of the remaining Offered Shares, the Selling Hold-

er shall allocate the undersubscription among the Non-Selling Holders that have delivered Article 10.3.1.(ii) Notices specifying a maximum number of Shares they are willing to purchase greater than their Pro Rata Shares, on the basis of the proportion of (x) the number of Shares indicated by a Non-Selling Holder in its Article 10.3.1.(ii) Notice in excess of its Pro Rata Share to (y) the total number of Shares indicated by all Non-Selling Holders in their Article 10.3.1 (ii) Notices in excess of their respective Pro Rata Shares, subject to any limitations such Non-Selling Holder has indicated as to the amount of additional Offered Shares it desires to purchase.

Art. 10.3.2. If the Non-Selling Holder or Holders have not purchased all of the Offered Shares pursuant to article 10.3.1(i) or 10.3.1(ii), as the case may be, then the Selling Holder shall be free to transfer all of the Offered Shares at a purchase price per Offered Share not less than 95% of the equity purchase price per Offered Share specified in the First Offer Notice and otherwise on terms not materially more favourable to the Transferee(s) than those terms set forth in the First Offer Notice, at any time within 90 days of the expiration of the applicable period. If the Selling Holder shall not have consummated the proposed Transfer within 90 days after the expiration of the applicable period, then the Selling Holder may not thereafter transfer such Shares without once again complying with the applicable provisions of article 10.3.1.

Art. 10.3.3. Within three days of the end of the Offer Period, the Selling Holder shall notify each Non-Selling Holder in writing of the number of Offered Shares (if any) to be transferred to it pursuant to article 10.3.1. Each Non-Selling Holder shall consummate its purchase by delivering, against receipt of certificates or other instruments representing the Offered Shares being purchased and the relevant instruments of transfer, appropriately signed or endorsed by the Selling Holder, the aggregate purchase price to be paid by it (the «Required Funds») via wire transfer of immediately available funds to an account specified by the Selling Holder not less than one Business Day before the closing date referred to below (such closing date also being referred to as the «Funding Date»). Unless otherwise agreed by the Selling Holder and the Non-Selling Holders purchasing Offered Shares pursuant to this article 10.3, the Funding Date will be the later of 30 days after the end of the Offer Period by the Selling Holder and 10 Business Days after receipt by all such Non-Selling Holders of all required governmental and regulatory consents and approvals and the expiration of all applicable waiting periods; provided that, if such governmental and regulatory consents and approvals have not been obtained, or such waiting periods have not expired, on or before the 180th day after the end of the Offer Period, then the provisions of article 10.3.2 shall apply as if such 180th day were the last day of the Offer Period. Unless otherwise agreed by the Selling Holder and the Non-Selling Holders purchasing Offered Shares pursuant to this article 10.3, the Selling Holder shall give participating Non-Selling Holders at least ten Business Days written notice of the Funding Date and the amount of Required Funds for such Non-Selling Holder.

Art. 10.3.4. If any Non-Selling Holder who has agreed to purchase Offered Shares fails to transfer the Required Funds by the Funding Date as required by article 10.3.3 (a «Default»), then, in the event that:

(i) there is only one Non-Selling Holder, the Selling Holder shall be free to transfer the Offered Shares pursuant to article 10.3.3 as if the Funding Date were the last day of the Offer Period; or

(ii) there are two or more Non-Selling Holders who have agreed to purchase Offered Shares, within three days of receipt of written notice of such Default from the Selling Holder, each of the other non-defaulting Non-Selling Holders who have agreed to purchase Offered Shares shall be permitted to purchase a portion of the Offered Shares that are the subject of the Default equal to or greater than its Default Pro Rata Share (up to all the Offered Shares that are the subject of the Default) by delivering a written notice (a «Default Notice») to the Selling Holding specifying the amount of Offered Shares such shareholder is willing to purchase. At the end of the three-day notice period, each Non-Selling Holder that specified in its Default Notice its desire to purchase more than its Default Pro Rata Share shall be entitled to purchase the sum of its Default Pro Rata Share and all or any portion of the remaining Offered Shares to which any other non-defaulting Non-Selling Holder fails to exercise its right to purchase under this article 10.3.4, as determined in accordance with the following sentence. In the event that fewer than all of the non-defaulting Non-Selling Holders elect to purchase at least their Default Pro Rata Share, the Selling Holder shall allocate the undersubscription among the Non-Selling Holders that have delivered Default Notices, on the basis of the proportion of (x) the number of Shares indicated by a Non-Selling Holder in its Default Notice in excess of its Default Pro Rata Share to (y) the total number of Shares indicated by all Non-Selling Holders in their Default Notices in excess of their respective Default Pro Rata Shares, subject to any limitations such Non-Selling Holders have indicated as to the amount of additional Offered Shares they desire to purchase.

If the non-defaulting Non-Selling Holders have not subscribed for all of the Offered Shares that are the subject of the Default pursuant to article 10.3.4(ii), then the Selling Holder shall be free to transfer all of the Offered Shares on the terms set forth in article 10.3.2.

Art. 10.3.5. All Transfers of Shares to non-shareholders under this article 10.3 require the prior approval of the existing shareholders as set forth in article 11 below.

Art. 10.4. Tag-Along and Drag-Along Rights.

Art. 10.4.1. With respect to any proposed Transfer to a Third Party (a «Proposed Sale») by the Selling Holder (other than an Excluded Transfer, a Transfer to one or more Non-Selling Holders pursuant to article 10.3 hereof or a Transfer by a Dragging Shareholder or a Non-Selling Holder pursuant to article 10.4.3), each Non-Selling Holder who exercises its rights under this article 10.4.1 in accordance with this article 10.4 (a «Tagging Shareholder») shall have the right to require the Selling Holder to procure the proposed Transferee (a «Proposed Transferee») to purchase from such Non-Selling Holder up to a number of Shares calculated as:

$$N=(A/B)*C$$

where «N» represents the relevant number of Shares (rounded to the nearest whole number), «A» represents the aggregate number of Shares owned by such Tagging Shareholder, «B» represents the aggregate number of Shares owned by the Selling Holder and all Tagging Shareholders and «C» represents the total number of Shares proposed to be directly or indirectly transferred to the Proposed Transferee in the Proposed Sale. Such purchase shall be made at the same price per Share and upon the same terms and conditions (including, without limitation, time of payment, form of consideration, representations, warranties, covenants, indemnities and agreements) as to be paid and given to and by the Selling Holder. The Company will reimburse the Selling Holder and each Tagging Shareholder for their reasonable and documented costs to the extent not paid or reimbursed by the Proposed Transferee, to the extent permitted by applicable law. To the extent such reimbursement is not permitted, the Selling Holder and each Tagging Shareholder shall be responsible for the costs pro rata (based upon the proceeds received by each participating shareholder and the aggregate proceeds received from the Proposed Sale).

Art. 10.4.2. The Selling Holder will give notice (a «Sale Notice») to each Non-Selling Holder of each Proposed Sale less than 15 Business Days before consummation of the Proposed Sale; provided that if consummation of the Proposed Sale will take place more than 25 Business Days after the execution of a definitive agreement relating to the Proposed Sale, the Sale Notice shall instead be given not more than 10 Business Days after the execution of such agreement. The Sale Notice must set forth the number of Shares proposed to be so transferred, the name and address of the Proposed Transferee, the proposed amount and form of consideration (and if such consideration consists in part or in whole of property other than cash, the Selling Holder will provide such reasonable information, to the extent available to the Selling Holder, relating to such non-cash consideration) and other terms and conditions of payment offered by the Proposed Transferee. The Selling Holder will deliver or cause to be delivered to each Non-Selling Holder copies of all transaction documents relating to the Proposed Sale as the same become available. The tag-along rights provided by this article 10.4 must be exercised by the Non-Selling Holders within ten Business Days following receipt of the Sale Notice by delivery of a written notice to the Selling Holder indicating its desire to exercise its rights and specifying the number of Shares it desires to sell (the «Tag-Along Notice»). Within a further five Business Days, the Selling Holder shall notify the Tagging Shareholder of the number of Shares of those Tagging Shareholders that delivered Tag-Along Notices to be purchased by the Proposed Transferee and each Tagging Shareholder shall transfer such number of Shares pursuant to the terms and conditions of the Proposed Sale.

Art. 10.4.3. If, at any time on or after January 21, 2008, either Blackstone or Apax, as the case may be (a «Dragging Shareholder»), desires to effect a Proposed Sale for a cash consideration and such Proposed Sale will result in a return to Blackstone (if Apax is the Dragging Shareholder) or Apax (if Blackstone is the Dragging Shareholder) in excess of the higher of (x) its Shareholder Investment multiplied by 2.5 and (y) the amount necessary to generate an internal rate of return to Blackstone (if Apax is the Dragging Shareholder) or Apax (if Blackstone is the Dragging Shareholder) of 25% on its Shareholder Investment, each Non-Selling Holder shall, upon receipt of written notice from the Dragging Shareholder, sell in such Proposed Sale all Shares held by it to such Third Party, at the same price per Share and upon the same terms and conditions (including, without limitation, time of payment, form of consideration, representations, warranties, covenants, indemnities and agreements), mutatis mutandis to reflect such Non-Selling Holder's legal form and ownership, as to be paid and given to and by the Dragging Shareholder. The Company will reimburse each Non-Selling Holder for its reasonable and documented costs relating to the Proposed Sale to the extent not paid or reimbursed by the Proposed Transferee, to the extent permitted by applicable law.

Art. 10.4.4. If any Tagging Shareholder exercises its rights under article 10.4.1 or if any Dragging Shareholder exercises its rights under article 10.4.3, the closing of the purchase of the Shares with respect to which such rights have been exercised will take place concurrently with the closing of the sale of the Selling Holder's or the Dragging Shareholder's as the case may be, Shares to the Proposed Transferee.

Art. 10.4.5. All Transfers of Shares to non-shareholders under this article 10.4 require the prior approval of the existing shareholders as set forth in article 11 below.

Art. 10.5. Excluded Transfers

For the purposes of article 10.3 and 10.4 of these Articles, an «Excluded Transfer» shall mean any Transfer to a Transferee of the Selling Holder in accordance with article 10.2.1.(i), 10.2.1(ii) or 10.2.2(ii).

Art. 11. Subject to the provisions of articles 10.1, 10.2, 10.3, 10.4 and 10.5 the Shares are freely transferable among the shareholders.

Inter vivos the Shares may only be transferred to new shareholders, subject to the approval of such Transfer given by the existing shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such Transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

E. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several Managers, which do not need to be shareholders. The Sole Manager or the A Managers, as the case may be, shall be a resident/residents of the Grand Duchy of Luxembourg

The Manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets their number and the term of their office.

The general meeting of shareholders shall appoint the A Manager(s) further to the joint proposal for nomination by Blackstone and Apax. The general meeting of shareholders shall appoint one B Manager further to the proposal for nomination by Blackstone and one B Manager further to the proposal for nomination by Apax.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its Sole Manager.

In the case of several Managers, the Company is managed by a Board of Managers, who need not necessarily be shareholders, which is composed of one or several A Managers and of one or several B Managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any A Manager.

The following decisions shall be subject in any circumstances to the prior unanimous approval of all the B Managers:

- the negotiation and agreement of service contracts for members of the NewCo GmbH Board, as well as entering into business agreements with members of the NewCo GmbH Board, their relatives and Affiliates;
- entering into new branches or lines of business;
- adoption or amendment of any new articles of association of LUXCO II or NewCo GmbH;
- merging or consolidation of all or a substantial part of the assets of LUXCO II or NewCo GmbH;
- acquiring assets or a business or businesses with a value in excess of EUR 1,000,000.- (including by acquiring shares or other interests in any third party);
- selling or disposing of any asset of the Group with a value in excess of EUR 1,000,000.- outside the ordinary course of business or substantially all of the assets of any member of the same Group of companies;
- changing the legal form of LUXCO II or NewCo GmbH;
- dissolving or liquidating LUXCO II or NewCo GmbH;
- commencing insolvency or similar proceedings in relation to the Company or NewCo GmbH, except to the extent required to do so by applicable law;
- making or changing any elections made in relation to the Company or NewCo GmbH or any of its subsidiaries for U.S. or non-U.S. tax purposes, except to the extent required to do so by applicable law;
- approving the annual operating plan of LUXCO II or NewCo GmbH;
- approving of the annual accounts of LUXCO II;
- approving the payment of any shareholder dividends, shareholder transactions and affiliate-party transactions at the level of LUXCO II or NewCo GmbH;
- appointment and removal of any managers at the level of LUXCO II.

The Managers may be dismissed freely at any time without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 15. The Board of Managers shall choose from among its A Managers a chairman, and may choose from among its B Managers a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

In dealings with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two Managers, one of whom shall be a B Manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Subject to article 15, paragraph 8, any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The Managers shall hold each year at least four meetings of the Board of Managers in Luxembourg, being understood that, to the extent reasonably practicable, attendance in person of each Manager will be required at such board meetings.

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers, one of whom shall be a B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Managers, one of whom shall be a B Manager.

Art. 17. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 18. The Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

F. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distributions of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The Sole Manager or the Board of Managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the Shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

Third resolution

The general meeting of partners resolves to accept the resignation of Mr. Robert Barrack and Mr. Alain Steichen from their mandate as managers of the Company with effect as from the date of the present meeting.

The general meeting of partners resolves to give full discharge to the resigning managers for the exercise of their mandate during the financial years 2004 and 2005 until the day of the present meeting.

Fourth resolution

In accordance with article 14 of the articles of incorporation of the Company, as fully restated under the second resolution hereabove, the general meeting of partners resolves to set the number of managers at three (3) and to appoint, with effect as from the date of the present meeting and for an indefinite period, the following persons as new managers of the Company:

- Mr John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg is appointed as A Manager;

- Mr Walid Kamhawi, born on 1 November 1972 in Birmingham, United Kingdom, residing at Flat 15, 1 Hans Crescent, London, SW1X OLG, United Kingdom is appointed as B Manager;

- Mr François Pfister, born in Uccle (Belgium) on the 25th of October 1961, professionally residing in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey is appointed as B Manager.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 95.665, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 octobre 2003, numéro 1058. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Saskia Konsbruck, Maître en droit, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire, Florence Bal, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Yasmin Gabriel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes de gérants au sein du conseil de gérance de la Société.
2. Refonte complète des statuts de la Société sans modification de la forme légale ou de l'objet social de la Société.
3. Acceptation de la démission de M. Robert Barrack et M. Alain Steichen en tant que gérants de la Société et décharge donnée aux gérants sortants.
4. Détermination du nombre de gérants et nomination de M. John Sutherland comme nouveau Gérant A, et de M. Walid Kamhawi et M. François Pfister comme nouveaux Gérants B de la Société pour une durée indéterminée.
5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes de gérants dans le conseil de gérance de la Société qui sera désormais composé de «Gérants A» et de «Gérants B».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans pour autant modifier la forme légale ou l'objet social de la Société, afin de leur donner la teneur suivante:

«Section préliminaire: Définitions

«Date de Clôture de l'Acquisition» signifie le 21 janvier 2004.

«Affilié» signifie, en ce qui concerne une Personne, toute Filiale ou Entreprise Détentriche directe ou indirecte de cette Personne ou toute Filiale de l'Entreprise Détentriche de cette personne.

«Gérant A» ou «Gérants A» signifie la (les) personne(s) qui a (ont) été ou sera (seront), à chaque moment, nommée(s) gérants A de la Société suite à la proposition pour nomination conjointe par Apax et Blackstone.

«Apax» signifie APAX WW NOMINEES LIMITED.

«Art. 10. 3.1(i) Notice» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.1(i) de ces Statuts.

«Art. 10. 3.1(ii) Notice» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.1(ii) de ces Statuts.

«Statuts» signifie les présent statuts.

«Blackstone» signifie BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LTD. et BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LTD.

«Gérant B» ou «Gérants B» signifie la (les) personne(s) qui a (ont) été ou sera (seront), à chaque moment, nommée(s) gérants B de la Société par l'assemble générale des associés conformément à la proposition pour nomination prévue à l'article 14.

«Conseil de Gérance» signifie le conseil de gérance de la Société qui est composé, selon le cas, par un ou plusieurs Gérants A et par un ou plusieurs Gérants B en conformité avec les présents Statuts.

«Jour Ouvrable» signifie un jour où les banques d'affaires sont généralement ouvertes à Londres, Angleterre, Ville de Luxembourg, Luxembourg, la ville de New York, New York pour les transactions d'affaires bancaires normales.

«Société» a la signification telle que spécifiée à l'article 1^{er} de ces Statuts.

«Défaut» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.4 de ces Statuts.

«Avis de Défaut» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.4(ii) de ces Statuts.

«Défaut Pro Rata Part Sociale» sera calculé comme suit:

$$D=(A/B)*C$$

où «D» représente le nombre de Parts Sociales concernées (arrondi à la Part Sociale entière la plus proche), «A» représente le nombre de Parts Sociales détenues par l'associé concerné, «B» représente le nombre de Parts Sociales détenues par tous les Associés Non Cédant qui ne font pas Défaut et «C» représente le nombre de Parts Sociales Offertes qui font l'objet du Défaut.

«Associé Entraînant» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.4.3 de ces Statuts.

«Transfert Exclu» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.5 de ces Statuts.

«Notice de Première Offre» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.1. de ces Statuts.

«Date de Financement» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.3 de ces Statuts.

«Droits de Gouvernance» signifie le droit de voter 25% ou plus des Parts Sociales.

«Groupe» signifie la Société et ces Filiales y compris le Groupe SULO.

«Entreprise Détentrice» a la signification telle que prévue dans la définition de Filiale.

«Associés Initiaux» signifie BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LTD., BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LTD. et APAX WW NOMINEES LIMITED.

«Loi» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«LUXCO II» signifie HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l.

«Gérant» ou «Gérants» signifie, selon le cas, le Gérant Unique ou un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance de la Société.

«Newco GmbH» signifie LAGO EINUNDDREISSIGSTE GmbH.

«Newco GmbH Conseil» signifie les administrateurs délégués de NewCo GmbH.

«Nouvelles Parts Sociales» signifie toutes les Parts Sociales nouvelles comme elles peuvent être émises ou créées de temps en temps par la Société, à condition néanmoins que la notion de «Nouvelles Parts Sociales» n'inclut pas (i) les Parts Sociales émises suite à l'acquisition de, ou l'investissement dans une autre Personne par la Société par fusion, achat d'actif ou réorganisation; (ii) les Parts Sociales émises dans le cadre d'une division du capital ou une distribution en capital ou en nature de dividendes de la Société; (iii) des garanties d' options ou autres instruments donnant droit à souscrire au capital social de la Société, ou qui sont convertibles ou échangeables en capital social de la Société, émis en relation avec tout financement subordonné ou autre financement de dettes ou financement de capital préférentiel de la Société ou de ces filiales fournis par des Personnes qui ne sont pas des Affiliés de la Société; (iv) Parts Sociales émises à des employés de la Société ou de ses filiales dans le cadre d'un programme d'encouragement ou suite à l'exercice des options accordées sous un programme d' encouragement.

«Notice de Nouvelles Parts Sociales» a la signification telle que spécifiée à l'article 9.1 de ces Statuts.

«Associé Non-Cédant» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.1 de ces Statuts.

«Période de l'Offre» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.1(i) de ces Statuts.

«Parts Sociales Offertes» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.1 de ces Statuts.

«Transfert Autorisé» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.2.1 de ces Statuts.

«Personne» signifie tout individu, personne morale, société à responsabilité limitée, association, trust, société anonyme, trust commercial, association sans personnalité morale, entreprise commune, autorité gouvernementale ou tout autre entité légale de toute nature.

«Part Sociale Préférentielle» signifie le produit de (x) une fraction, le numérateur étant le nombre de Parts Sociales détenues par un associé immédiatement avant l'émission proposée de Nouvelles Parts Sociales et le dénominateur étant le nombre total de Parts Sociales émises à ce moment et (y) le nombre total de Nouvelles Parts Sociales proposées d'être émises.

«Vente Proposée» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.4.1 de ces Statuts.

«Cessionnaire Proposé» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.4.1 de ces Statuts.

«Pro Rata Part Sociale» sera calculé comme suit:

$$P=(A/B)*C$$

où «P» représente le nombre de Parts Sociales concernées (arrondi à la Part Sociale entière la plus proche), «A» représente le nombre de Parts Sociales détenues par l'associé concerné, «B» représente le nombre de Parts Sociales détenues par tous les Associés Non Cédants (y compris l'associé concerné) qui désirent acheter les Parts Sociales Offertes et «C» représente le nombre de Parts Sociales Offertes.

«Fonds Nécessaires» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.3 de ces Statuts.

«Notice de Vente» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.4.2 de ces Statuts.

«Détenteur Cédant» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.3.1 de ces Statuts.

«Investissement d'un Associé» signifie, en ce qui concerne tout Associé Initial, le montant en espèces apporté par cet Associé Initial à la Société.

«Part Sociale» ou «Parts Sociales» signifie une part sociale ordinaire ou les parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, comme elles peuvent être émises par la Société de temps en temps.

«Gérant Unique» signifie le gérant unique de la Société dans le cas où la Société est gérée par un seul gérant.

«Filiale» signifie, en ce qui concerne toute Personne (pour ces besoins, une «Entreprise Détentrice»), (a) une personne morale, société ou autre entité commerciale (autre qu'une association, entreprise commune, société à responsabilité limitée ou entité similaire) desquelles plus de 50% de la totalité des actions ordinaires donnant le droit (sans tenir compte de la réalisation de tout imprévu) de voter pour la nomination de leurs administrateurs, gérants ou fidéicommissaire (ou des personnes qui assurent des fonctions similaires) ou (b) toute association, entreprise commune, société à responsabilité limitée ou entité similaire desquelles plus de 50% du compte capital, des droits de distribution, des participations au capital et au droit de vote ou des intérêts généraux ou limités dans des associations, selon le cas, sont, en cas de (a) et (b), à tel moment directement ou indirectement détenus ou contrôlés par (1) cette Personne, (2) cette Personne et une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou (3) une pour plusieurs Filiales de cette Personne.

«Notice Tag-Along» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.4.2 de ces Statuts.

«Associé Suiveur» a la signification telle que spécifiée à l'article 10.4.2 de ces Statuts.

«Tiers» signifie, en ce qui concerne tout Associé Initial, toute Personne qui n'est pas un Affilié de Blackstone ou Apax.
«Transfert» signifie un transfert, une vente, une cession, un gage, une hypothèque ou toute autre aliénation de la propriété légale ou économique des Parts Sociales, soit directement ou indirectement suite à la création d'une garantie dérivée, l'allocation d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une restriction à une aliénation ou à un vote, ou par une opération de la loi.

«Cessionnaire» signifie toute Personne à qui des Parts Sociales sont transférées par un Transfert conformément aux présents Statuts.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la Loi ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières et toutes espèces, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée limitée expirant le 20 janvier 2053.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 1.562.500,-) représenté par soixante-deux mille cinq cent (62.500) Parts Sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

C. Droit préférentiel de souscription

Art. 9.1. Au cas où la Société proposerait d'émettre de Nouvelles Parts Sociales, elle devra aussitôt en informer chaque associé par une notice écrite («Notice de Nouvelles Parts Sociales»), décrivant la classe et le nombre de parts sociales dont l'émission est proposée comme Nouvelles Parts Sociales, leur prix d'achat (qui sera uniquement payable en espèces) et les conditions générales selon lesquelles la Société propose d'émettre ces Nouvelles Parts Sociales. Chaque associé aura 30 jours à partir de la réception de la Notice de Nouvelles Parts Sociales afin de décider s'il entend acheter toute la Part Sociale Préférentielle de cet associé (déterminée immédiatement avant une telle proposition d'émission) de ces Nouvelles Parts Sociales pour le prix de souscription et dans les conditions indiquées dans la Notice de Nouvelles Parts Sociales en informant la Société par avis écrit. Au cas où tous les associés ne désireront pas acheter leur Part Sociale Préférentielle les parts sociales non souscrites pourront être souscrites par chaque associé qui a décidé d'acheter sa Part Sociale Préférentielle jusqu'au nombre maximal de Nouvelles Parts Sociales calculé comme étant le produit de (x) une fraction, le numérateur étant le nombre de Parts Sociales détenues par cet associé immédiatement avant l'émission proposée de Nouvelles Parts Sociales et le dénominateur étant le nombre de Parts Sociales émises à ce moment et (y) le nombre total de Nouvelles Parts Sociales par rapport auxquelles les associés n'exercent pas leur droit de souscription préférentiel. En cas de parts sociales non souscrites restant, tel calcul sera à nouveau appliqué jusqu'à ce que toutes les Nouvelles Parts Sociales seront achetées ou jusqu'à ce que aucun autre associé ne désirera acheter de Nouvelles Parts Sociales.

Dans le cas où le paiement du prix de souscription suite à l'exercice du droit de souscription préférentiel prévu ci-dessus n'est pas fait en numéraire, (a) la détermination de la valeur marchande des parts sociales proposées par un associé comme paiement du prix de souscription à la place d'un apport en numéraire pour les Nouvelles Parts Sociales, sera faite par une société d'audit indépendante renommée, à déterminer par le Conseil de Gérance et (b) la détermination ou toute autre somme d'évaluation pour toute autre forme de paiement du prix de souscription proposée sera

faite par une société indépendante d'une sorte généralement considérée à être qualifiée à faire de telles déterminations, à déterminer par le Conseil de Gérance; chaque fois (i) sur la base du prix en numéraire qu'un tiers acheteur indépendant voudrait payer pour ces parts sociales, propriétés et/ou autres actifs dans une transaction négociée aux conditions du marché avec un tiers vendeur indépendant et (ii) laquelle détermination sera finale, contraignante et définitive envers les associés concernés.

Art. 9.2. La Société aura 180 jours à partir de l'expiration d'une période de 30 jours du calendrier telle que prévue à l'article 9.1 pour émettre tout ou partie de ces Nouvelles Parts Sociales que les associés n'ont pas décidé de souscrire, mais seulement en application de conditions générales qui ne sont pas, dans l'ensemble, matériellement plus favorables pour la ou les Personne(s) acquérantes ou moins favorable pour la Société que celles prévues dans la Notice de Nouvelles Parts Sociales.

D. Transfert de parts sociales

Art. 10.1. Limitations de transfert de Parts Sociales

Art. 10.1.1. Aucun associé ne peut transférer des Parts Sociales autrement que dans les conditions prévues aux articles 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5 et 11 des présents Statuts.

Art. 10.1.2. En cas d'un Transfert de Parts Sociales par un associé en violation des dispositions des présents Statuts, ce Transfert sera nul et sans effet et la Société ne donnera pas effet à un tel Transfert.

Art. 10.2. Transferts Autorisés

Art. 10.2.1. Les Transferts suivants faits par un associé seront autorisés (chacun un «Transfert Autorisé»):

- (i) Un Transfert fait avec l'accord écrit préalable des Associés Initiaux;
- (ii) Un Transfert de tout ou partie des Parts Sociales détenues par tel associé à un Affilié de cet associé; à condition que ces Parts Sociales seront retransférées à cet associé ou à un Affilié de cet associé immédiatement après que ce Cessionnaire cesse d'être un Affilié de cet associé; et
- (iii) Un Transfert de tout ou partie des Parts Sociales détenues par un associé à toute Personne conformément à l'article 10.4 de ces Statuts.

Sauf disposition contraire prévue à l'article 10.2.1, des Transferts Autorisés peuvent être faits sans égard aux dispositions des articles 10.3 et 10.4 de ces Statuts.

Art. 10.2.2. Aucun Transfert autre qu'un Transfert Autorisé ne pourra être effectué jusqu'au 21 janvier 2008, à l'exception des suivants:

(i) Un Transfert qui aura pour conséquence qu'un Tiers (seul ou avec ces Affiliés) détenant des Droits de Gouvernance; à condition qu'un tel Transfert nécessitera l'accord écrit préalable des Associés Initiaux et sera soumis aux dispositions des articles 10.3 et 10.4 de ces Statuts.

(ii) Sous réserve de l'article 10.2.2(i), tout Transfert de plus de 49,9% des Parts Sociales acquis par un associé et ses Affiliés à la Date de Clôture de l'Acquisition à un ou plusieurs Tiers; sous condition qu'un tel Transfert soit réalisé en conformité avec les dispositions des articles 10.3 et 10.4 de ces Statuts.

Nonobstant les dispositions du présent article 10.2, tous les Transferts de Parts Sociales à des non-associés nécessitent l'agrément préalable des associés existants prévu à l'article 11 ci-dessous.

Art. 10.3. Droit de Première Offre

Art. 10.3.1. Si à un moment avant le 21 janvier 2008 un associé désire transférer tout ou partie des Parts Sociales détenues par cet associé (autre que suite à un Transfert Exclu ou un Transfert par un Associé Suiveur à la suite de l'exercice d'un droit tag along conformément à l'article 10.4 de ces Statuts), cet associé (un «Détenteur Cédant») devra délivrer aux autres associés (chacun un «Détenteur Non-Cédant») un avis écrit (une «Notice de Première Offre»), qui devra prévoir le nombre de Parts Sociales (les «Parts Sociales Offertes») proposées à être transférées et les conditions (y compris le prix d'achat par Part Sociale Offerte) selon lesquelles le Détenteur Cédant offre irrévocablement de transférer ces Parts Sociales Offertes aux Détenteurs Non Cédant. Le défaut de délivrance de la Notice de Première Offre par le Détenteur Cédant en rapport avec un Transfert rendra ce Transfert nul et sans effet. Au cas où:

(i) il n'y a qu'un seul Détenteur Non Cédant, le Détenteur Non Cédant aura 30 jours à partir de la date de réception de la Notice de Première Offre (la «Période de l'Offre») afin de déterminer s'il entend acquérir toutes les Parts Sociales Offertes, pour le prix d'achat et dans les conditions spécifiées dans la Notice de Première Offre, et, au cas où il décidera d'acquérir les Parts Sociales Offertes, il devra donner une notice écrite de sa décision à la Société et au Détenteur Cédant (une «Article 10.3.1(i) Notice»). A la fin de la Période de l'Offre, le Détenteur Non Cédant qui a délivré une Article 10.3.1(i) Notice sera requis d'acquérir tout, mais pas partie, des Parts Sociales Offertes; ou

(ii) il y a deux ou plus Détenteurs Non Cédant, chaque Détenteur Non Cédant aura la Période de l'Offre pour décider s'il entend acquérir une partie des Parts Sociales Offertes égale ou supérieure à sa Pro Rata Part Sociale (jusqu'à l'intégralité des Parts Sociales Offertes), pour le prix de vente et selon les conditions déterminées dans la Notice de Première Offre, et, au cas où il décidera d'acquérir ces Parts Sociales Offertes, il devra délivrer un avis écrit de sa décision à la Société et au Détenteur Cédant en précisant le nombre maximal de Parts Sociales qu'il veut acquérir (mais pas moins que sa Pro Rata Part Sociale) (une «Article 10.3.1(ii) Notice»). A la fin de la Période de l'Offre, chaque Détenteur Non Cédant qui a exprimé dans une Article 10.3.1(ii) Notice son intention d'acquérir plus que sa Pro Rata Part Sociale sera requis d'acquérir la somme de sa Pro Rata Part Sociale et une portion, déterminée conformément à la phrase qui suit, des Parts Sociales Offertes restant par rapport auxquelles tout autre Détenteur Non Cédant n'a pas exercé son droit de première offre sous cet article 10.3.1(ii). Au cas où tous les Détenteurs Non Cédant n'entendent pas acquérir au moins leur Pro Rata Part Sociale des Parts Sociales Offertes restant, le Détenteur Cédant devra allouer les parts sociales

non souscrites entre les Détenteurs Non Cédant qui ont délivré une Article 10.3.1(ii) Notice précisant le nombre maximal de Parts Sociales qu'ils entendent acquérir en surplus de leur Pro Rata Part Sociale sur la base de la proportion de (x) le nombre de Parts Sociales indiqué par un Détenteur Non Cédant dans sa Article 10.3.1(ii) Notice en surplus de sa Pro Rata Part Sociale par rapport au (y) nombre total de Parts Sociales indiquées par tous les Détenteurs Non Cédant dans leur Article 10.3.1(ii) Notice en surplus de leur Pro Rata Part Sociale, sous condition de toute limitation que cet Détenteur Non Cédant a indiqué quant à la somme des Parts Sociales Offertes additionnelles qu'il entend acquérir.

Art. 10.3.2. Au cas où le ou les Détenteur(s) Non Cédant n'a (n'ont) pas souscrit à tous les Parts Sociales Offertes conformément à, l'article 10.3.1(i) ou 10.3.1(ii), selon le cas, alors le Détenteur Cédant sera libre de transférer toutes les Parts Sociales Offertes à un prix d'achat global qui ne pourra être en dessous de 95% du prix d'achat de capital par Part Sociale Offerte spécifiée dans la Notice de Première Offre, et autrement dans des conditions qui ne sont pas matériellement plus favorables pour le ou les Cessionnaire(s) que celles prévues dans la Notice de Première Offre à tout moment pendant les 90 jours qui suivent l'expiration de la période applicable. Si le Détenteur Cédant n'a pas réalisé le Transfert proposé pendant 90 jours après l'expiration de la période applicable, le Détenteur Cédant ne pourra pas par après transférer ces Parts Sociales sans a nouveau suivre les dispositions applicables de l'article 10.3.1.

Art. 10.3.3. Dans les trois jours qui suivent la fin de la Période de l'Offre, le Détenteur Cédant devra notifier à chaque Détenteur Non Cédant par écrit le nombre des Parts Sociales Offertes (s'il y en a) qui seront transférées conformément à l'article 10.3.1. Chaque Détenteur Non Cédant devra réaliser son acquisition par la délivrance, contre réception de certificats ou d'autres instruments représentant les Parts Sociales Offertes qui sont acquises et les instruments de transfert respectifs, dûment signés ou endossés par le Détenteur Cédant, le prix d'achat global à payer (les «Fonds Nécessaires») par virement de fonds immédiatement disponibles sur un compte précisé par le Détenteur Cédant pas moins d'un Jour Ouvrable avant la date de clôture déterminée ci-dessous (cette date sera aussi désignée par «Date de Financement»). Sauf convention contraire conclue entre le Détenteur Cédant et les Détenteurs Non Cédant acquérant les Parts Sociales Offertes conformément à cet article 10.3, la Date de Financement sera le plus tard de 30 jours après la fin de Période de Offre par les Détenteurs Cédant et de 10 Jours Ouvrables après réception par tous les Détenteurs Non Cédant de toutes les autorisations et approbations gouvernementales et régulatrices et l'expiration de toutes périodes d'attente applicables; pourvu que, si tels autorisations ou approbations gouvernementales et régulatrices ne sont pas reçues, ou si les périodes d'attente n'ont pas expirées, avant ou le 180^{ème} jour après la fin de la Période de l'Offre, alors les dispositions de l'article 10.3.2 seront applicables comme si ce 180^{ème} jour serait le dernier jour de la Période de l'Offre. Sauf convention contraire conclue entre le Détenteur Cédant et les Détenteurs Non Cédant acquérant les Parts Sociales Offertes conformément à cet article 10.3, le Détenteur Cédant devra donner, au moins dix Jours Ouvrables en avance, avis écrit aux Détenteurs Non Cédant participants de la Date de Financement et le montant des Fonds Nécessaires pour ce Détenteur Non Cédant.

Art. 10.3.4. Si un Détenteur Non Cédant qui a accepté d'acquérir des Parts Sociales Offertes omet de transférer les Fonds Nécessaires à la Date de Financement tel que prévu par l'article 10.3.3 (un «Défaut»), alors, au cas où:

(i) il n'y a qu'un seul Détenteur Non Cédant, le Détenteur Cédant sera libre de transférer les Parts Sociales Offertes conformément à l'article 10.3.3 comme si la Date de Financement était le dernier jour de la Période d'Offre; ou

(ii) il y a deux ou plus Détenteurs Non Cédant qui ont accepté d'acquérir les Parts Sociales Offertes, dans les trois jours de la réception d'une notice écrite relative à ce Défaut par le Détenteur Cédant, chacun des autres Détenteurs Non Cédant qui ne sont pas en situation de Défaut et qui ont accepté d'acquérir des Parts Sociales Offertes seront autorisés d'acquérir une partie des Parts Sociales Offertes qui font l'objet du Défaut, égale ou supérieure à sa Défaut Pro Rata Part Sociale (jusqu'à la totalité des Parts Sociales Offertes qui font l'objet du Défaut) par la délivrance d'une notice écrite (une «Notice de Défaut») au Détenteur Cédant précisant le nombre de Parts Sociales Offertes que cet associé veut acquérir. A l'issue d'une période de préavis de trois jours, chaque Détenteur Non Cédant qui a précisé dans sa Notice de Défaut son intention d'acquérir plus que sa Défaut Pro Rata Part Sociale sera autorisé d'acquérir la somme de sa Défaut Pro Rata Part Sociale et tout ou partie des Parts Sociales Offertes restant quant auxquelles tous les autres Détenteurs Non Cédant qui n'ont pas fait Défaut ont omis d'exercer leur droit d'acquisition tel que prévu par cet article 10.3.4, en conformité avec ce qui est prévu par la phrase suivante. Au cas où tous les Détenteurs Non Cédant qui n'ont pas fait Défaut désirent acquérir au moins leur Défaut Pro Rata Part Sociale, le Détenteur Cédant devra allouer les parts sociales non souscrites entre les Détenteurs Non Cédant qui ont délivrés des Notices de Défaut, sur la base du rapport du (x) nombre de Parts Sociales indiquées par le Détenteur Non Cédant dans sa Notice de Défaut en surplus de sa Défaut Pro Rata Part Sociale et du (y) nombre total de Parts Sociales indiquées par tous les Détenteurs Non Cédant dans leurs Notices de Défaut en surplus de leur Défaut Pro Rata Part Sociale respective, sous réserve de toutes limitations que ces Détenteurs Non Cédant ont indiqué quant au montant des Parts Sociales Offertes additionnelles qu'ils entendent acquérir.

Si les Détenteurs Non Cédant qui n'ont pas fait Défaut n'ont pas souscrit toutes les Parts Sociales Offertes qui font l'objet du Défaut conformément à l'article 10.3.4(ii), alors le Détenteur Cédant sera libre de transférer toutes les Parts Sociales Offertes selon les conditions prévues à l'article 10.3.2.

Art. 10.3.5. Tous les Transferts de Parts Sociales à des non-associés conformément à cet article 10.3. nécessitent l'agrément préalable des associés existants comme prévu à l'article 11 ci-dessous.

Art. 10.4. Droits Tag-Along et Droits Drag-Along

Art. 10.4.1. Concernant tous les Transferts proposés à un Tiers (une «Cession Proposée») par un Détenteur Cédant (autre qu'un Transfert Exclu, un Transfert à un ou plusieurs Détenteurs Non Cédant conformément à l'article 10.3 des présents Statuts ou un Transfert par un Associé Entraînant ou un Détenteur Non Cédant conformément à l'article 10.4.3), chaque Détenteur Non Cédant qui exerce ses droits sous cet article 10.4.1 conformément à cet article 10.4 (un

«Associé Suiveur») aura le droit de demander au Détenteur Cédant d'inciter le Cessionnaire proposé (le «Cessionnaire Proposé») d'acquiescer d'un tel Détenteur Non-Cédant des Parts Sociales jusqu'à un nombre calculé comme suit:

$$N=(A/B)*C$$

où «N» représente le nombre concerné de Parts Sociales (arrondi au prochain nombre entier), «A» représente le nombre total de Parts Sociales détenues par un tel Associé Suiveur, «B» représente le nombre total de Parts Sociales détenues par le Détenteur Cédant et tous les Associés Suiveurs et «C» représente le nombre total de Parts Sociales proposées pour être directement ou indirectement transférées au Cessionnaire Proposé dans le cadre de la Cession Proposée. Cette acquisition sera faite au même prix par Part Sociale et aux mêmes conditions générales (y inclus, sans limitation, la date du paiement, la forme de la contrepartie, les garanties, engagements, indemnités et contrats) selon lesquelles il devra être payé et donné à et par le Détenteur Cédant. La Société remboursera le Détenteur Cédant et chaque Associé Suiveur pour leurs dépenses raisonnables et documentées dans la mesure où elles n'ont pas été payées ou remboursées par le Cessionnaire Proposé et dans la limite autorisée par la loi applicable. Au cas où ce remboursement n'est pas permis, le Détenteur Cédant et chaque Associé Suiveur sera responsable pour les coûts au pro rata (sur base de la somme reçue par chaque associé participant et la somme totale reçue de la Cession Proposée).

Art. 10.4.2. Le Détenteur Cédant donne une notice (une «Notice de Cession») à chaque Détenteur Non-Cédant pour chaque Cession Proposée moins de 15 Jours Ouvrables avant la réalisation de la Cession Proposée; pourvu que si la réalisation de la Cession Proposée aura lieu plus de 25 Jours Ouvrables après l'exécution d'un contrat définitif concernant la Cession Proposée, la Notice de Cession sera alors donnée pas plus tard que 10 Jours Ouvrables après l'exécution d'un tel contrat. La Notice de Cession doit prévoir le nombre de Parts Sociales proposées à être transférées, le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé, le montant proposé et la forme du paiement (et si le paiement est fait en partie ou en totalité autrement qu'en espèces, le Détenteur Cédant devra fournir des informations, dans la mesure disponible, au Détenteur Cédant, concernant ce paiement autre qu'en espèces aux Détenteurs Non Cédant afin qu'ils puissent évaluer un tel paiement autre qu'en espèces) et les autres conditions générales quant au paiement offert par le Cessionnaire Proposé. Le Détenteur Cédant devra délivrer ou arranger la délivrance des copies de tous les documents de la transaction concernant la Cession Proposée à chaque Détenteur Non Cédant dès que ces documents sont disponibles. Les droits tag-along prévus par cet article 10.4 doivent être exercés par les Détenteurs Non Cédant dans les dix Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Notice de Cession par remise d'une notice écrite au Détenteur Cédant indiquant son intention d'exercer ses droits et précisant le nombre de Parts Sociales qu'il entend céder (la «Notice Tag-Along»). Dans les cinq Jours Ouvrables qui suivent, le Détenteur Cédant devra notifier à l'Associé Suiveur le nombre de Parts Sociales que le Cessionnaire Proposé achètera de ces Associés Suiveurs qui ont émis des Notices Tag-Along et chaque Associé Suiveur transférera ce nombre de Parts Sociales conformément aux conditions générales de la Cession Proposée.

Art. 10.4.3. Si, à tout moment le 21 janvier 2008 ou à une date ultérieure, Blackstone ou Apax, selon le cas (un «Associé Entraînant»), désire réaliser une Cession Proposée contre un paiement en espèces et que cette Cession Proposée aura comme conséquence un retour à Blackstone (si Apax est l'Associé Entraînant) ou Apax (si Blackstone est l'Associé Entraînant) en surplus du plus élevé de (x) son Investissement d'Associé multiplié par 2,5 et (y) le montant nécessaire pour générer un taux interne de retour à Blackstone (si Apax est l'Associé Entraînant) ou Apax (si Blackstone est l'Associé Entraînant) de 25% sur son Investissement d'Associé, chaque Détenteur Non Cédant devra, dès réception de la notice écrite de l'Associé Entraînant, céder lors de cette Cession Proposée toutes les Parts Sociales détenues par lui à tel Tiers, au même prix par Parts Sociales et aux mêmes conditions générales (y inclus, sans limitation, date de paiement, forme de paiement, garanties d'usage, indemnités et contrats), mutatis mutandis pour refléter la forme légale et la propriété de tel Détenteur Non Cédant, selon lesquelles il devra être payé et donné à et par l'Associé Entraînant. La Société remboursera chaque Détenteur Non Cédant pour ces dépenses raisonnables et documentées dans la mesure où elles n'ont pas été payées ou remboursées par le Cessionnaire Proposé, dans la limite autorisée par la loi applicable.

Art. 10.4.4. Si un Associé Suiveur exerce ses droits sous l'article 10.4.1 ou si un Associé Entraînant exerce ses droits sous l'article 10.4.3, la clôture de l'acquisition des Parts Sociales en application desquels tels droits ont été exercés aura lieu simultanément avec la clôture de la cession des Parts Sociales du Détenteur Cédant ou de l'Associé Entraînant selon le cas au Cessionnaire Proposé.

Art. 10.4.5. Tous les Transferts de Parts Sociales à des non-associés conformément à cet article 10.4 nécessitent l'agrément préalable des associés existants comme prévu à l'article 11 ci-dessous.

Art. 10.5. Transferts Exclus

Pour les besoins des articles 10.3 et 10.4 de ces Statuts, un «Transfert Exclu» signifiera tout Transfert à un Cessionnaire par un Détenteur Cédant conformément aux articles 10.2.1(i), 10.2.1(ii) ou 10.2.2(ii).

Art. 11. Sous réserve des dispositions des articles 10.1, 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés.

Entre vifs, les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés existants représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés existants représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

E. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le Gérant Unique ou, selon le cas, les Gérants A, devra (devront) être un (des) résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

L'assemblée générale des associés devra nommer le Gérant A suite à la proposition pour nomination conjointe par Blackstone et Apax. L'assemblée générale des associés devra nommer un Gérant B suite à la proposition pour nomination faite par Blackstone et un Gérant B suite à la proposition pour nomination faite par Apax.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique.

En cas de plusieurs Gérants, la Société est gérée par Un Conseil de Gérance, les membres duquel ne doivent pas nécessairement être associés, et qui est composé par un ou plusieurs Gérants A et par un ou plusieurs Gérants B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de chaque Gérant A.

Les décisions suivantes seront soumises en toutes circonstances à l'accord unanime préalable de tous les Gérants B:

- la négociation et l'approbation de contrats de travail pour les membres de NewCo GmbH Conseil, ainsi que l'entrée dans des contrats commerciaux avec les membres du NewCo GmbH Conseil, leurs parents et leurs Affiliés;
- le lancement de nouvelles filiales ou branches d'activité;
- l'adoption ou la modification de tous nouveaux statuts de LUXCO II ou de NewCo GmbH;
- fusion ou consolidation de tout ou une partie substantielle des actifs de LUXCO II ou de NewCo GmbH;
- l'acquisition d'actifs ou d'entreprise(s) dont la valeur dépasse EUR 1.000.000,- (y inclus par l'acquisition d'actions ou d'autres intérêts dans un Tiers);
- la vente ou la liquidation de tout actif du Groupe dont la valeur dépasse EUR 1.000.000,- qui n'entre pas dans l'activité commerciale ordinaire, ou de substantiellement tous les actifs de tout membre du même Groupe;
- la modification de la forme légale de LUXCO II ou de NewCo GmbH;
- la dissolution ou la liquidation de LUXCO II ou de NewCo GmbH;
- le déclenchement de procédures de faillite ou autres procédures similaires en relation avec la Société ou NewCo GmbH, sauf en cas d'obligation légale de le faire;
- l'établissement ou la modification de toutes élections faites en relation avec la Société ou NewCo GmbH ou toute filiale de celle-ci pour des raisons de droit fiscal américain ou non américain, sauf en cas d'obligation légale de le faire;
- l'approbation du plan d'affaires annuel de LUXCO II ou de NewCo GmbH;
- l'approbation des comptes annuels de LUXCO II;
- l'approbation du paiement de tous dividendes aux associés, des transactions d'associés ou des transactions de parties liées au niveau de LUXCO II ou de NewCo GmbH;
- la nomination et la révocation des gérants au niveau de LUXCO II.

Les Gérants sont librement et à tout moment révocables sans cause légitime.

Le Conseil de Gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Le Conseil de Gérance devra choisir entre ses Gérants A un président et pourra choisir parmi ses Gérants B un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux Gérants, l'un des deux devant être un Gérant B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou toute autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Sous réserve de l'article 15, paragraphe 8, tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les Gérants se réuniront au moins quatre fois chaque année en Conseil de Gérance au Luxembourg, étant entendu que dans la mesure du possible, la présence physique de chaque Gérant sera requise lors de ces réunions du Conseil de Gérance.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants, l'un des deux devant être un Gérant B.

Art. 17. Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 18. Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 21. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des Parts Sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Robert Barrack et de M. Alain Steichen en tant que gérants de la Société avec effet à partir de la date de la présente assemblée. L'assemblée générale, décide de donner pleine décharge aux gérants sortants pour l'exercice de leur mandat pendant les années sociales 2004 et 2005 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

En conformité avec l'article 14 des statuts de la Société tels qu'ils ont fait l'objet d'une refonte complète en vertu de la résolution 2 ci-dessus, l'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à trois (3) et de nommer, avec effet à partir de la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société:

- M. John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, New Zealand, demeurant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, est nommé comme Gérant A;

- M. Walid Kamhawi, né le 1^{er} novembre 1972 à Birmingham, Royaume-Uni, demeurant Flat 15, 1 Hans Crescent, London, SW1X OLG, Royaume-Uni, est nommé comme Gérant B;

- M. François Pfister, né à Uccle (Belgique), le 25 octobre 1961, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey est nommé comme Gérant B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, F. Bal, Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

J. Elvinger.

(047936.3/211/1001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.665.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(047937.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

**FINFRERES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FINRUCES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 83.808.

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINRUCES HOLDING S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 218 du 8 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.808.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Hanzen, comptable qualifié, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société FINRUCES HOLDING S.A. en FINFRERES HOLDING S.A.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en FINFRERES HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de FINFRERES HOLDING S.A.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, J. Hanzen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, vol. 148S, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

E. Schlessler.

(047997.3/227/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

**FINFRERES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FINRUCES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 83.808.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

E. Schlessler.

(047998.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.948.

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix, constituée par acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 495 du 12 juillet 2000, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 20 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Stacchini, employée privée demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lieve Breugelmanns, employée privée demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire de la société.
2. Changement subséquent de l'article 9 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société pour la fixer dorénavant au quinzième jour du mois d'avril à 10.00 heures.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinzième jour du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

51477

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, S. Stacchini, L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

G. Lecuit.

(048412.2/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

G. Lecuit.

(048414.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

MOSELLE CLO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 108.541.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. STICHTING MOSELLE CLO, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34226527, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3415.2288, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Both represented by Mrs Flora Château, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declared to organize among themselves (the «Company»).

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name

1.1. The Company is a Luxembourg public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

1.2. The Company exists under the firm name of MOSELLE CLO S.A.

2. Registered office

2.1. The Company has its Registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object

3.1. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or

mezzanine loans and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities. The Company may also take participations in Luxembourg or foreign entities.

3.2. The Company may further:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and for indemnities given by the Company;

(d) assign its assets in any way which is legally recognised (through sale, for collateral purposes), such assignment being decided or arranged by the board of directors of the Company or any person who has received powers to decide or arrange such assignment;

(e) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.3. In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital

The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital

8.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2. The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of directors, External auditors

10. Board of directors

10.1. The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

10.2. The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7. Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors

12.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2. The Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct parts of its estate («patrimoine»).

13. Delegation of powers

13.1. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2. The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3. The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14. Representation of the company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

15. External auditor

15.1. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors appointed by the Board of Directors.

15.2. The external auditors are appointed amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises for a determined period as laid down in the contract relating to the provision of its/their auditing services. Such contract may be terminated only on serious grounds.

15.3. The external auditors are re-eligible.

Chapter V. - General meeting of shareholders

16. Powers of the general meeting of shareholders

16.1. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.3. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.5. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of March, at 3.00 p.m., and for the first time in 2006.

18. Other general meetings

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

19. Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, distribution of profits

20. Business year

20.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2005.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits

21.1. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable law

23. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

1. STICHTING MOSELLE CLO	30 shares
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	<u>1 share</u>
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:
 - a) Mr Hugo Neuman, director, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr Johannes van Koeverden Brouwer, director, 1, residing at Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., registered with the Luxembourg Trade Register under number B 84.993 and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to appoint the following entity as external auditor for the same period: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. STICHTING MOSELLE CLO, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34226527, ayant son siège social aux Pays-Bas à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam;

2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3415.2288, ayant son siège social aux Pays-Bas à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Ici représentées par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant selon les dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1. La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»). La société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi Titrisation»).

1.2. La Société adopte la dénomination MOSELLE CLO S.A.

2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet

3.1. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut aussi prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères.

3.2. La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(d) céder ses actifs de n'importe quelle manière qui est légalement reconnue (par vente, à titre de garantie.), pour autant que la décision ou la mise en place d'une telle cession relève du conseil d'administration de la Société ou de toute personne ayant reçu les pouvoirs nécessaires à cet effet;

(e) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

3.3. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

6. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives, et au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital

8.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au porteur

La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'administration

10.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2. Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu,

dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

12.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2. Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine.

13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3. Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14. Représentation de la société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

15. Réviseur d'entreprise

15.1. Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par le Conseil d'Administration.

15.2. Les réviseurs d'entreprises sont nommés parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour une période déterminée telle que fixée dans le contrat concernant la prestation des services d'audit. Un tel contrat ne peut être dénoncé que sur base de raisons sérieuses.

15.3. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.3. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de mars à 15.00 heures, et pour la première fois en 2006.

18. Convocation des assemblées générales des actionnaires

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2005.

20.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. Loi applicable

23. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

1. STICHTING MOSELLE CLO	30 actions
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2011:

a) M. Hugo Neuman, administrateur, résidant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Johannes van Koevorden Brouwer, administrateur, résidant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et;

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.993 et dont le siège social se trouve au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. L'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à nommer l'entité suivante à la fonction de réviseur externe: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. L'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 36, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

J. Elvinger.

(050802.3/211/476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

TULIP INDUSTRIES BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1, rue Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 80.003.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée TULIP INDUSTRIES BENELUX, S.à r.l., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 11 août 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 16 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Francine Moniot, employée privée, demeurant à F-Lexy, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Brigitte Chovly, secrétaire, demeurant à F-Hettange/Grande.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente, expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société de L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde à L-1736 Senningerberg, 1, rue Heienhaff, Aérogolf Center-Building B et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde à L-1736 Senningerberg, 1, rue Heienhaff, Aérogolf Center-Building B et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Moniot, B. Chovly, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2005, vol. 469, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 2005.

A. Lentz.

(048445.3/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

TULIP INDUSTRIES BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1, rue Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 80.003.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 2005.

A. Lentz.

(048447.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.610.

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAIRFIELD INVESTMENT S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 436 du 20 juin 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Stacchini, employée privée demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lieve Breugelmans, employée privée demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire de la société.

2. Changement subséquent de l'article 13 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société pour la fixer dorénavant au quinzième jour du mois d'avril à 10.00 heures.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En version anglaise:

«**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fifteenth day of April 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

En version française:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinzième jour du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Nezar, S. Stacchini, L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

G. Lecuit.

(048416.2/220/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005. G. Lecuit.
(048418.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

PROMOTIONS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 108.602.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirtieth day of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PCT HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies,

represented by Mr Jean-Marc Delcour, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Grand Cayman, on May 20th, 2005,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name PROMOTIONS INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

PCT HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so

that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr John B. Mills, consultant, born on 28 February 1969 in Cape Town (South Africa), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; and
 - Mr Hermanus R. Troskie, consultant, born on 24 May 1970 in Amsterdam (the Netherlands), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PCT HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Cayman, British West Indies, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies, représentée par Monsieur Jean-Marc Delcour, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Grand Cayman, le 20 mai 2005,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PROMOTIONS INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des

emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

PCT HOLDINGS LIMITED, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 au Cap (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; et
 - Monsieur Hermanus R. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. Delcour, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 juin 2005, vol. 431, fol. 82, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(052023.3/242/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

VINUM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 67.333.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(047220.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

LEO (LUXEMBOURG ENERGY OFFICE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.845.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour LEO (LUXEMBOURG ENERGY OFFICE) S.A.

J.-P. Wagner

Administrateur-délégué

(047345.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

51494

ProLogis UK LXXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.578.

—
Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047228.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ProLogis UK XLVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.069.

—
Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047229.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

M. AND J. CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.241.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02407, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047809.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

ProLogis UK XLV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.068.

—
Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047230.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ProLogis UK XLIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.067.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047231.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ProLogis UK LXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.239.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047233.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ProLogis UK LVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.225.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047236.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

G.T. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.719.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047283.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

WP ROAMING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 108.604.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the tenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware and having its principal place of business at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, USA and having file number 3355372 assigned by the Secretary of State of the State of Delaware,

represented by M^e Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9th June 2005 (such proxy to be registered together with the present deed);

2) WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware and having its principal place of business at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, USA and having file number 3165920 assigned by the Secretary of State of the State of Delaware,

represented by M^e Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9th June 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company WP ROAMING I, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name WP ROAMING I, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P.	125	EUR 6,250.-
WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.	125	EUR 6,250.-
Total	250	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

The members have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
2. The following person is named manager (with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Richard Brekelmans, Manager, born in Amsterdam (The Netherlands), on 12th September 1960, residing at 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., une limited partnership créée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware et ayant son principal établissement au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique et étant enregistrée sous le numéro 3355372 auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, représentée par M^e Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 juin 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte);

2) WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., une limited partnership créée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware et ayant son principal établissement au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique et étant enregistrée sous le numéro 3165920 auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, représentée par M^e Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 juin 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée W.P. ROAMING I, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de W.P. ROAMING I, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts- sociales souscrites	Paiement
WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P.	125	EUR 6.250,-
WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.	125	EUR 6.250,-
Total	250	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille huit cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 287-289, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant (avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Richard Brekelmans, gérant, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 septembre 1960, demeurant au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présents qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: P. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2005, vol. 431, fol. 97, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2005.

H. Hellinckx.

(052031.3/242/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ProLogis NETHERLANDS X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.314.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047238.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A., Société Anonyme,
(anc. WORLD ART).**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 98.784.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORLD ART, avec siège social au 22-24, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 295 du 13 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Laurence Jacques, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Deltombe, avocat, demeurant à B-4000 Liège, 59, rue Louvrex.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Van den Bulke, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination en MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'objet social ainsi que de l'article 2 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties. La société peut également acquérir, gérer, développer, vendre, louer tous biens immobilier, meublés ou non, et en général faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles d'agent immobilier et celles concernant le placement et la gestion de liquidités.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet»;

3. Création de deux groupes d'administrateurs A et B et modification subséquente de l'article 5 et des paragraphes six (lettres circulaires) et dernier de l'article 6 des statuts concernant la représentation de la société qui sera désormais engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A avec celle d'un administrateur du groupe B;

4. Démission de tous les administrateurs en fonction et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder;

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et de 4 administrateurs pour une période de 6 ans qui seront répartis comme suit: Groupe A: Messieurs Duncan J.-B. Moss et Michael J. Morrison et Groupe B: Monsieur Denis Van den Bulke et Mademoiselle Laurence Jacques;

6. Transfert du siège social au 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg;

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A., et d'adapter en conséquence le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A.»

Deuxième résolution

Ensuite l'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties. La société peut également acquérir, gérer, développer, vendre, louer tous biens immobilier, meublés ou non, et en général faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles d'agent immobilier et celles concernant le placement et la gestion de liquidités.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet».

Troisième résolution

L'assemblée décide en outre de créer deux groupes d'administrateurs A et B, la société étant désormais engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A avec celle d'un administrateur du groupe B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, en conséquence, de modifier le paragraphe premier de l'article 5 et les paragraphes six et dernier de l'article 6 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1^{er}.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. Le Conseil d'Administration sera composé de deux groupes d'administrateurs A et B.

Art. 6. Sixième paragraphe. Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du Conseil d'Administration.

Art. 6. Dernier paragraphe. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de groupe A et d'un administrateur de groupe B sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 6 des statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte par ailleurs la démission du commissaire aux comptes ainsi que de tous les administrateurs en fonction et accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire sortants pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Fons Mangen, expert-comptable, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg comme commissaire aux comptes.

L'assemblée décide en outre de fixer le nombre d'administrateurs à quatre et de les nommer pour une période de 6 ans en les répartissant dans les groupes A et B comme suit:

- Groupe A:

- Monsieur Duncan J.-B. Moss, chartered surveyor, né à Redhill le 21 décembre 1960, demeurant à Denbie House Victoria Road, Trowbridge Wiltshire, BA14 7LA, Royaume Uni;

- Monsieur Michael J. Morrison, solicitor, né à Londres le 31 mars 1939, demeurant à Colston Bassett Hall, Colston Bassett, Nottinghamshire, NG12 3FB, Royaume Uni.

- *Groupe B:*

- Monsieur Denis Van den Bulke, précité.
- Mademoiselle Laurence Jacques, précitée.

Leurs mandants prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 11, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Mademoiselle la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacques, P. Deltombe, D. Van den Bulke, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(049643.3/202/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

S.F. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill.

R. C. Luxembourg B 60.758.

L'an deux mille trois, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.F. IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.758), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 692 du 10 décembre 1997,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1307 du 10 septembre 2002,

ayant un capital social fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Koppes, docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à Ehlang-sur-Mess.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II, à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Augmentation du capital, pour le porter à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles, libération intégrale de l'augmentation et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II, à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Ehlange-sur-Mess.»

Deuxième résolution

L'assemblée révoque le conseil d'administration actuel et le commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Madame Michèle Kergen, gérante de société, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill;
- b) Monsieur Marc Koppes, docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill;
- c) Monsieur Pol Koppes, ingénieur & IAE diplômé, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société anonyme FIACCOM, avec siège social à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.307), comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Sixième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ehlange-sur-Mess, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, Ch. Dostert, M. Koppes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2005.

J. Seckler.

(049608.3/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.